

### Liste tarifaire du Canada

Tarif item	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9303.30.10	Carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, sauf les carabines de tir à la cible	7 %	A
9303.30.90	Autres	3,5 %	A
9303.90.10	Appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; Appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	En fr.	A
9303.90.90	Autres	3,5 %	A
9304.00.10	Fusils et pistolets, à ressort ou à gaz	3,5 %	A
9304.00.90	Autres	7 %	A
9305.10.00	De revolvers ou pistolets	3,5 %	A
9305.21.00	Canons lisses	2 %	A
9305.29.10	Accessoires devant servir dans les carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou dans les carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, à l'exclusion des accessoires des carabines de tir à la cible; Parties	En fr.	A
9305.29.90	Autres	7,5 %	A
9305.91.00	Des armes de guerre du no 93.01	3,5 %	A
9305.99.10	Parties des appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; Parties des appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	En fr.	A
9305.99.90	Autres	3,5 %	A
9306.21.00	Cartouches	7 %	A
9306.29.00	Autres	En fr.	A
9306.30.10	Cartouches chargées d'éléments toxiques pour appareils pour la destruction des bêtes de proie; Cartouches de démarrage et leur parties, pour moteurs diesel ou semi-diesel; Cartouches à deux coups destinées à servir comme épouvantails	En fr.	A